

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 25 juin 2021

Conseillers présents : Mmes COLOMER CH- LECARPENTIER MM – FOLIARD A – PARENT K – VILLENEUVE A – MM. POLATO S – GAUMOND S - GARRIGOLAS J – FOUGERE JP
M. CLERCH X procuration a COLOMER CH
Absents : Mmes VERDAGUER C. MM. CULLELL C ; DELCASSO F. JULIEN JP ; CANTO D

Secrétaire de séance : Amandine VILLENEUVE

Madame COLOMER Christine ouvre la séance à 18 heures 30.
La feuille de présence circule pour signature.

1- Validation du PV du 15 avril 2021.

Décision : Adopté à l'unanimité

2- DM – Régularisation Opération d'ordre

Régularisation pour imputation au compte d'amortissement répondant à l'investissement

D 6811..... + 3528

R 2804111..... – 3528

R 7811..... + 3528

R 28088..... + 3528

Décision : Adopté à l'unanimité

3- DM – Intégration subvention AIT 2021- Travaux Réseaux secs

Le conseil départemental 66 a attribué une subvention de 26 600 € pour les réseaux secs.

Décision : Adopté à l'unanimité

4- Coefficient Taxe Consommation Finale Electricité – TCFE

La loi de finances pour 2021 modifie le calendrier de décision communale en matière de taxe sur la consommation finale d'électricité. Les collectivités locales ne peuvent retenir actuellement que les coefficients 6- 8 et 8.5.

La commune avait un coefficient de 4. ; il faut délibérer pour savoir quel coefficient elle entend mettre en place pour le 1^{er} janvier 2022. En l'absence de décision le coefficient 6 sera appliqué

Décision : Adopté à l'unanimité

5- Renouvellement Occupation précaire passage ligne électrique – Terrain Militaire IGESA les Sorbiers

La convention arrivant à expiration le 07 octobre 2021, il faut autoriser Mme le Maire à renouveler cette convention pour une durée de 5 ans (concerne le passage d'une ligne électrique basse tension)

Décision : Adopté à l'unanimité

6- Dérogation à l'obligation de dépôts de fonds au trésor (Décret 2004628 du 28 juin 2004)

Adopté à l'unanimité

7- Participations 2021- SIVM – (délibération concordante Fonctionnement et Investissement-annuités d'emprunt

Suite à une réorganisation financière du SIVM, les participations à verser à ce syndicat tant en fonctionnement qu'en investissement doivent être reprises par délibération concordantes avec le SIVM

Commune	Participation fonctionnement	Participation Investissement
La Cabanasse	4012	82959.87

Décision : *Adopté à l'unanimité*

8- Appel à projet : Dotation de Soutien Investissement Local – DSIL 2021

Mme le maire propose de déposer un dossier de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement Local DSIL 2021 pour les travaux de rénovation du 1^{er} étage de l'école.

Décision : *Adopté à l'unanimité*

9- Charte et Règlement Intérieur du réseau des médiathèques par la Communauté de Communes Pyrénées-Catalanes

Mme le maire rappelle que la communauté de communes va construire deux médiathèques et aussi mettre en réseau toutes les médiathèques et point de lecture du territoire.

Le réseau met en place, entre autre, un catalogue commun ainsi qu'une inscription commune à toutes les structures de la communauté de communes.

Afin de définir un cadre et faciliter la coopération de tous, une charte et un règlement intérieur commun ont été rédigés et il conviendrait de l'adopter

Décision : *Adopté à l'unanimité*

10- Stationnement – Aire stockage Lotissement les Marmottes /Plein Soleil

Madame le maire expose à l'assemblée les problèmes de stationnement et de stockage de neige dans les lotissements et notamment au niveau du Lotissement des marmottes et Plein Soleil, sans oublier les nouvelles constructions envisagées au niveau de la restructuration des anciens bâtiments de la Caisse d'Allocations Familiales et des terrains.

Aussi il serait nécessaire de créer de nouvelles places de stationnement à l'entrée du Lotissement Plein Soleil côté gauche et de supprimer l'abri poubelle pour stationner en été et stocker la neige en hiver.

De même, il faudrait créer une autre aire de stockage à l'ouest du lotissement (le long de la parcelle A1265) et au-dessus du lot 5 (parcelle 1723 du lotissement Plein Soleil), pour le stockage de la neige en hiver et le stationnement en été

Concernant le lotissement Les Marmottes, il faut acter la cession d'une partie de la parcelle 1802 (entre le lot 1 et 4) pour le stockage de la neige de la rue du lotissement des marmottes vers ces lots et le chemin St Jean (cession en cours de régularisation entre la EURL CENTRO et la COMMUNE)

Les autres zones de stockage du lotissement Les marmottes, entrée par l'avenue du Haut-Conflent et la partie de voirie à gauche en montant vers Plein Soleil sont maintenues pour le stockage de la neige

Ces modifications sont possibles dans la mesure où le lotissement Plein Soleil ne doit plus respecter les règles du lotissement mais entrent dorénavant dans le règlement du PLU.

Décision : *Adopté à l'unanimité*

11- Médiation Tribunal Administratif et prise en charge des frais – Affaire Costals

Les époux COSTALS ont demandé une médiation avec la commune pour le dossier des limites de leur terrain avenue Gisclard. La commune a répondu favorablement et la prise en charge des frais sera réparti équitablement entre les 2 parties.

12- Questions diverses

Par délibération nous avons confié à Me Fallet, la rédaction des actes pour les cessions de l'aire de stockage(parcelle 1829) et la reprise de l'emplacement réservé du chemin st jean (parcelle 1830) , ainsi que la reprise de l'emplacement réservé pour l'accès à la Solaze et la rétrocession à l'euro symbolique de l'accès depuis la voie départementale (ancien garage démoli anciennement à MME FABRE Henriette.

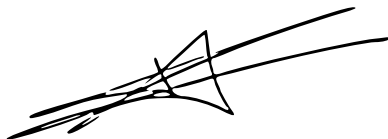
Les actes sont entre les mains de Me Pascal Bottin de Labarrière à Perpignan.

Il faut délibérer pour faire le changement de notaire

Décision : Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 19 h 30.

Le secrétaire
Amandine VILLENEUVE



Le maire
Christine COLOMER

